Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir lundi, le 5 octobre 2026
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00
La séance du Conseil se tiendra en présence physique

Convocation transmise à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

Objet de la consultation :

1. ***Demande de dérogation mineure DM2026-04 — 321, rue Tougas***

Le règlement de zonage no 401 prévoit, à l'article 4.11 A.6, qu'un seul garage isolé est autorisé par terrain, pour une superficie maximale de 75 m² sur un terrain de plus de 930 m² et de moins de 2700 m². Le terrain visé a une superficie de 2 281,3 m².

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 111,5 m², soit un dépassement de 36,5 m² par rapport à la norme applicable.

2. **Règlement numéro 401-26 modifiant le règlement no. 401 intitulé règlement de zonage afin d'autoriser les usages habitation bifamiliale juxtaposée et habitation unifamiliale jumelée à la zone r-5**

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 401 afin d'autoriser, dans la zone R-5, l'usage d'habitation bifamiliale juxtaposée et unifamiliale jumelée, en plus des usages résidentiels actuellement autorisés.

Période de questions et commentaires des personnes présentes.

Fredy Serreyn
Directeur général et Secrétaire-trésorier